

L'Ardèche de ferme en ferme®

Charte d'engagement – ferme participante

Ferme :

Circuit :

Je participe aux portes-ouvertes “La France de Ferme en Ferme” dans mon département et je m'engage :

1- Durant la préparation de l'opération :

- à participer aux journées de formation et de préparation de l'opération.
- à participer à l'auto-évaluation de mes pratiques agricoles par rapport à l'agriculture durable
- si je suis éleveur, à être particulièrement vigilant quand à l'état sanitaire de mon troupeau et à utiliser la grille d'auto-contrôle transmise par les CIVAM. Les portes de ma ferme resteront fermées si la santé du public et/ou des animaux des élevages voisins est susceptible d'être atteinte. Pour limiter la transmission de germes d'un troupeau à un autre par les visiteurs qui vont de ferme en ferme, je ferai mon possible pour aménager un pédiluve à l'entrée de l'exploitation.
- à participer à au moins une demi-journée d'action de promotion collective (foire, salon, marché...) définie lors des journées de formation / organisation.
- à participer à titre personnel à la promotion par la diffusion des documents d'information (dépliants...)
- à réaliser un fléchage lisible pour faciliter l'accès à mon exploitation et à participer à la mise en place de la signalétique du circuit. Le matériel payant est fourni par le maître d'ouvrage.
- à poser la veille de l'opération, au plus tôt, les panneaux de signalisation et à les enlever au plus tard le lendemain de l'opération. Tout retard pourrait entraîner des sanctions à l'égard de la FN CIVAM de la part des pouvoirs publics, qui seraient répercutées le cas échéant sur l'exploitant en contravention.
- à réaliser un épouvantail dont le thème reflète mon activité (marque visible de l'opération à destination des visiteurs) qui devra être placé à l'entrée de l'exploitation.
- à mettre en valeur les abords de ma ferme (rangement, nettoyage, fleurissement etc.).
- à ne concevoir la promotion (jeux, tombola, publicité) de l'opération qu'en tant que démarche collective de l'ensemble d'un groupe formé (circuit), et non de manière individuelle et dans le cadre d'un groupe restreint.

Etant précisé qu'il est créé par élection de l'ensemble des membres d'un circuit, un poste de pilote dont la mission est de coordonner les acteurs de son circuit. Les participants s'engagent à respecter l'autorité et la charge de ce pilote élu par eux en se souvenant que ce poste est bénévole et demande beaucoup de travail et d'investissement au service de la collectivité.

2- Lors du déroulement de l'opération :

- à ouvrir mon exploitation aux visites du samedi matin au dimanche soir, quelles que soient les conditions météorologiques.
- à mobiliser un certain nombre de personnes pour l'organisation et la gestion de ces journées, mais sans que ces dernières ne soient présentes pour promouvoir une autre exploitation que celle visitée. Il est recommandé de signaler toutes les personnes participant à l'organisation de la ferme, afin de faciliter le déplacement des visiteurs (badge, chapeau, tee-shirt...).
- à aménager une aire de parking provisoire et à prévoir l'accès aux sanitaires pour les visiteurs.
- à aménager un point d'accueil abrité afin de pouvoir constituer les groupes pour les visites.
- à offrir une visite commentée des différentes activités de la ferme, les conditions de vie et de travail, les aspects techniques de la production et de la transformation (durée de 15 mn à 1 heure au maximum). Cette visite devra être préparée avec soin. De plus, elle sera obligatoirement menée par le ou la responsable de l'exploitation, ou le spécialiste de la partie.

- à compter le nombre de visiteurs de ma ferme pendant le week-end (adultes, enfants, groupes...).
- à réaliser des panneaux explicatifs du mode d'exploitation (des supports peuvent être prévus tels que vidéo, diapos photos, visuels...), et à afficher mon engagement au cahier des charges de l'opération, à la Charte Nationale d'engagement du producteur fermier, et à toute autre charte valorisant les produits et activités de la ferme.
- à présenter une carte générale de mon circuit sur laquelle est matérialisée l'exploitation ainsi que toutes celles du circuit.
- à communiquer au public le portrait de mon exploitation selon l'évaluation que j'aurai faite par rapport à l'agriculture durable.
- à ne proposer des animations sur mon exploitation que si elles ont un rapport direct avec les productions et les activités habituelles de ma ferme. En aucun cas, elles ne doivent prendre le pas sur la visite de l'exploitation, et contribuer à fixer exagérément les visiteurs sur place, afin de laisser ceux-ci évoluer sur les circuits.
- à afficher la charte d'engagement signée et, le cas échéant, le panneau d'information et de sensibilisation du public aux risques sanitaires lors des visites de fermes d'élevage.
- à être en conformité avec les réglementations en vigueur sur les plans de la sécurité et de l'hygiène et à prévenir mon assurance (responsabilité civile) de la participation à cet événement.

a) dégustation :

- à faire déguster gratuitement les produits de mon exploitation.

Pour les exploitations qui vendent leurs produits à une coopérative ou à un affineur, et ne peuvent en garantir la traçabilité, la dégustation de ceux-ci est interdite lors de l'opération.

Pour les exploitations dont les productions ne sont généralement pas comestibles (plantes, mohairs, etc.), une promotion gratuite liée au produit devra être réalisée.

Enfin, pour les exploitations produisant des services (fermes équestres, gîtes, etc.), un avant-goût des prestations devra être proposé gratuitement.

b) vente :

- à proposer à la vente les produits ou services issus de mon exploitation (Cf. article 3), à l'exception de tout autre produit, sauf cas précisé dans l'article 3 du cahier des charges.

Pour les exploitations qui vendent leurs produits à une coopérative ou à un affineur, et ne peuvent en garantir la traçabilité, la vente de ceux-ci est interdite lors de l'opération.

Les marchés à la ferme sont interdits, car incompatibles avec cette opération de promotion.

- À ne vendre sous forme d'en-cas ou goûters (boissons, glaces, crêpes, tartes,...) que des produits (bruts ou transformés par mes soins) issus de mon exploitation ou d'autres fermes du circuit.

3- Après l'opération :

- à communiquer les résultats chiffrés du week-end au maître d'ouvrage dès le lendemain de l'opération.

- à continuer le processus d'évaluation et d'évolution de mes pratiques agricoles par rapport à l'agriculture durable, en lien avec le CIVAM organisateur;

- à participer à toute réunion de bilan ou d'exploitation de l'opération afin de la conclure utilement et de permettre ainsi une meilleure réussite de l'opération suivante.

Tous ces points feront l'objet d'une évaluation lors de la préparation et de la réalisation de "La France de Ferme en Ferme" qui pourra conditionner l'acceptation d'une future candidature.

Je, soussigné _____, déclare avoir pris connaissance du cahier des charges de "La France de Ferme en Ferme" et d'en respecter toutes les clauses.

Le : _____ /20

Signature :